

COMMUNE LES VARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2

DU 17 MARS 2021

Convocation du 5 mars 2021

Présents : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Cédric LAYRE, Vanessa LOBO, Xavier MELLET, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT, Nathalie STEPHAN

Secrétaires de séance : Vanessa LOBO, Nathalie MELLET

ORDRE DU JOUR : ouverture à 20h30

1 – Approbation du compte rendu du 10 février 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération du prêt de matériel par le SICOVAL pour la fête locale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le SICOVAL permet à ses communes membres de bénéficier d'une location de matériel pour accueillir du public à titre gratuit. Pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition, une convention doit être conclue avec le SICOVAL, dès lors le conseil municipal doit délibérer sur ce sujet.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3- Délibération de la convention territoriale globale (CTG) :

Vanessa LOBO présente au conseil municipal les grandes lignes de la convention territoriale globale conclue entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute Garonne et le SICOVAL.

En tant que commune adhérente du SICOVAL, la commune de Varennes est sollicitée pour signer cette convention.

La conseillère municipale précise que cette convention vise à améliorer l'efficacité et la complémentarité de l'action des organismes qui interviennent dans le domaine « social » et améliore ainsi le service rendu aux populations.

La Convention Territoriale Globale synthétise les compétences partagées entre la CAF, les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et constitue un cadre politique d'une durée de 5 ans qui vise à :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Les enjeux et objectifs de la CTG ont été présentés aux conseiller municipaux par le biais d'une note d'information jointe à la convocation pour le conseil municipal de ce jour.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la signature de la CTG : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

4- Délibération des subventions des associations

Monsieur le Maire informe, le conseil municipal que le comité des fêtes, après avoir fait le bilan de l'année 2020, renonce à faire une demande de subvention pour l'année 2021.

Monsieur le Maire et le conseil municipal saluent cette initiative

Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel JEAN, trésorier de l'ACCA, qui présente le bilan de l'année écoulée et réitère la demande de subvention de 900 euros.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle association a été réactivée : Association Sportive et Culturelle des Varennes (ASCV). Cette structure intègre plusieurs sections :

- section pétanque,
- section belote et jeux de cartes,
- section 3^{ème} âge,
- section randonnée, culture, loisirs, sport ...

L'association demande, pour démarrer, une subvention de 2 000 euros.

Le conseil municipal débat sur le montant des subventions allouées aux associations.

Il en résulte que dans la mesure où aucune subvention n'est demandée par le comité des fêtes, il peut être envisagé d'attribuer le montant demandé par l'ASCV afin de la soutenir au démarrage.

Le conseil municipal convient, que pour l'année 2022, sera établie par la commission finances une enveloppe globale pour les subventions allouées aux associations ; laquelle sera ensuite répartie entre les différentes associations en fonction du bilan et des besoins de chacune.

Le conseil municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations pour 2021 :

- ACCA : pour un montant de 900 euros, 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention
- ASCV : pour un montant de 2000 euros, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention et précise que ce montant sera réévaluer l'année prochain, cette somme est donnée pour démarrer.

5- Délibération : création de postes titulaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réuni la commission ressources humaines le 1er mars 2021, pour faire le point sur le personnel communal.

Lors de cette réunion, Monsieur le Maire a fait part à la commission de son souhait de titulariser les postes d'adjoint territorial et d'adjoint administratif.

Il a également alerté les membres de cette commission sur l'insuffisance du nombre d'heures du secrétariat de mairie, il propose donc d'augmenter le nombre d'heures de travail du poste d'adjoint administratif de 12h à 20h hebdomadaires.

Lors de cette réunion les membres de la commission ressources humaines, ont soutenu les deux propositions formulées par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les titularisations de ces deux postes permettraient :

- de valoriser les postes de travail tout en reconnaissant l'investissement professionnel du personnel,
- de sécuriser ces deux emplois avec des personnes dont les compétences sont reconnues.

Pour effectuer ces changements, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a précisé la marche à suivre : il faudra établir une vacance d'emploi, prendre un arrêté portant nomination de stagiaire, puis les stagiaires suivront une formation de 5 jours au CNFPT. Au terme d'un an interviendra la validation de la titularisation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la création des deux postes.

Pour le poste d'adjoint territorial qui concerne Mme MERICQ Nathalie, 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, pour la titularisation.

Pour le poste d'adjoint administratif qui concerne Mme MELLET Nathalie, 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre, pour l'augmentation des heures et la titularisation.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de prévoir les budgets nécessaires et de faire les démarches auprès du CDG.

6 Tour de table des commissions

Commission scolaire :

Elsa MERICQ, déléguée prend la parole, elle informe que le conseil d'école a eu lieu le 4 mars 2021, à noter :

- effectifs prévisionnels pour l'année 2021-2022 : 123 élèves (année 2020-2021: 118 élèves)
- pas de sortie prévue en raison de la crise sanitaire,
- demande de bureaux individuels dans la classe de Mme MOUYON,
- demande d'achat d'ordinateur portable avec « le plan de relance numérique de l'éducation nationale ».

Elle précise qu'après le conseil d'école, les maires du RPI se sont réunis pour discuter de l'utilisation du « plan de relance numérique » en fonction des besoins de chaque école, il a été décidé que chaque école devait déterminer ses besoins.

Elsa MERICQ indique que suite à cette réunion, la société MIR informatique est venue pour évaluer l'état du matériel informatique de l'école. Son représentant doit établir un devis pour booster certains ordinateurs et acquérir des ordinateurs portables neufs ou d'occasion.

Commission travaux / voirie :

Xavier MELLET, délégué, informe que les travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal sont en cours, et qu'il n'y a pas de retard dans le planning.

Comme cela avait été évoqué, il rappelle qu'il faudrait envisager d'équiper et rafraîchir la cuisine du logement. Dans cette optique, un contact a été pris avec Stéphane REVELLAT, commercial chez LDA SAS (vente de cuisine à des professionnels), qui a établi un devis très rapidement.

Monsieur le Maire présente ce devis au conseil municipal, lequel comprend des meubles et un plan de travail, pour un montant de 1 523.99 TTC.

Les meubles arriveront montés, prêts à poser. Certains conseillers se proposent de les poser.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil après en avoir délibéré approuve le devis avec 10 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

A noter, pour terminer la cuisine il restera à acheter un groupe aspirant, une plaque vitrocéramique et un évier.

Xavier MELLET fait part au conseil municipal que le comité des fêtes l'a contacté pour aménager le chemin du lavoir. Après en avoir débattu, il est décidé de prévoir des « pas japonais ».

Commission adressage :

Iris BARDIN, en collaboration avec Emmanuel JEAN présente le travail effectué par la commission adressage.

A l'appui d'un plan de la commune, ils présentent aux conseillers municipaux les dénominations des voies telles qu'envisagées par la commission, afin de recueillir leurs avis.

Une réunion de la commission adressage se réunira prochainement afin de finaliser le projet lequel sera soumis à M. DUBOIS (La Poste).

Le conseil municipal devra délibérer quand le projet sera terminé.

Le conseil municipal salue le travail effectué par la commission adressage.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 14 avril 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h57.